

EXTRAIT DU

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance publique du 01 avril 2026

Date de la convocation publique: 25.03.26

Date de la convocation des conseillers: 25.03.26

Présents:, M. WEYRICH François, Bourgmestre ; MM. PETRY Paul, Echevin M. DÜBBERS André, Echevin f.f. M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, , M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José; conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal

Absent(s):exc.: MAJERUS Henri, Echevin

Absent(s):non exc.:

Point de l'ordre du jour: 08d

Objet: Fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2026

Le Conseil Municipal

Revu sa délibération du 30 avril 2025 portant fixation des prix d'entrée à la piscine,

Considérant que la recette inscrite sous 2/823/706090/99001 au budget des recettes ordinaires de l'exercice 2026 s'élève au montant de 80.000,00 €,

Revu sa délibération du 05 décembre 2025 par laquelle le Conseil Communal a arrêté le budget de l'exercice 2026,

Considérant que le budget de l'exercice 2026 a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 22 décembre 2025,

Vu les dispositions de la loi communale du 13 décembre 1988,

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Décide à l'unanimité des voix

les prix d'entrée applicables à la piscine en plein air sont fixés comme suit :

Adultes	
2 heures	4,00 €
Chaque 30 Minutes supplémentaires	0,50 €
Carte journalière	8,00 €
Abonnement saisonnier de 2 heures	60,00 €
Abonnement saisonnier pour une journée	80,00€
Enfants (7-15 ans)	
2 heures	3,00 €
Chaque 30 minutes supplémentaires	0,50 €
Carte journalière	5,00 €
Abonnement saisonnier pour une journée	40,00 €

Les recettes seront comptabilisées sous l'article 2/823/706090/99001 du budget ordinaire.

Prie
l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Vianden, le ...13/04/20...

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for the Mayor (Bourgmestre) and the one on the right is for the Secretary (Secrétaire). Between the signatures is a circular official stamp of the Municipality of Vianden. The stamp features a central emblem of a building and is surrounded by the text "Ville de Vianden" at the top and "Administration Municipale" at the bottom.

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2026, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2026-A166

Vianden le 19 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a fixé des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2026, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2026-A166

Vianden le 26 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Place Vic Abens
Boite Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel. : +352/83 48 21-1
Fax : +352/83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2026, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2026-A166

Vianden le 19 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 01/04/2026

Référence

FC05-2026-A166

APPROBATION

La délibération du 1^{er} avril 2026 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 13 avril 2026 relative à la fixation des taxes d'entrée à la piscine en plein air à partir de la saison touristique 2026 (Point de l'ordre du jour : 08d) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 18 mai 2026

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden